

PLAN FILIERE EQUINS 2018-2020

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, le règlement budgétaire et financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, la délibération n° 3037 de la Région Auvergne-Rhône en date du 30 novembre 2017 relative au plan ambition filière agricole régionale
- Vu, la délibération n°2018/XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 18 janvier 2018 relative au Plan Filière Equins,

Entre

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional ;
- L'interprofession Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes représentée par son Président ;
- La Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte

- **Poids économique : 1,133 milliards d'euros.** Avec près de **6 400 entreprises** liées aux équidés, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la **2^{ème} région équine** de France avec un chiffre d'affaires de 470 millions d'euros toutes activités confondues auxquels s'ajoutent 663 millions d'euros d'enjeux PMU. Près de 14 000 personnes sont employées. Parmi ces entreprises, **4 000 élevages** ont fait naître environ 5 200 poulains en 2016 dont 44% de chevaux de trait et 34% de chevaux de sport. Le nombre d'élevages en France et dans la région ne cessent de diminuer avec une baisse de 38% entre 2009 et 2016 et plus particulièrement dans le secteur du cheval de trait avec une baisse de 54%. **89 400 ha** sont valorisés par les équidés sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

- Les éleveurs d'équidés ont de petites exploitations agricoles souvent extensives avec en moyenne 2,2 poulinières par élevage et 20 ha valorisés par les équidés. 75% des éleveurs exercent cette activité par passion en parallèle d'une activité principale liée aux équidés ou plus généralement non liée aux équidés (64% d'entre eux).

- Les équidés sont ensuite valorisés par l'éleveur ou par une entreprise intermédiaire (cavalier professionnel, entraîneur, établissement équestre, marchand de chevaux...) pour le sport, l'enseignement de l'équitation, les courses, le tourisme et loisir, le travail ou la viande. L'augmentation du taux de TVA de 7 à 19,6 % (puis 20%) en 2013 pénalise fortement les professionnels face aux amateurs dans la vente des chevaux. Les chevaux sont moins valorisés car la valorisation coûte cher et le prix de vente ne permet pas de couvrir les coûts de production. Or la demande est principalement orientée vers des chevaux « prêts » à être utilisés : l'offre ne correspond pas à la demande.

- **Avec 12,1% des transactions de chevaux en France, Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} région pour l'achat de chevaux.**

Les débouchés :

- La pratique équestre connaît un fort engouement dans la région avec **78 502 licenciés** à la FFE dans 1 047 établissements équestres. La compétition sportive attire particulièrement avec **19 689 cavaliers compétiteurs** (1^{ère} région française).

- Les 12 hippodromes de la région organisent 178 réunions de courses par an. **Les enjeux PMU sont en baisse de 9% entre 2013 et 2015, ce qui impacte l'ensemble de la filière.** 145 entraîneurs préparent plus de 1 750 chevaux.

- 20 000 km d'itinéraires sont balisés pour la pratique du tourisme équestre des 14 000 licenciés tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes. **C'est la 2^{ème} activité de pleine nature derrière le ski dans la région.**

- Le travail est l'utilisation du cheval en traction animale, en portage ou monté dans l'agriculture (viticulture et maraichage essentiellement), le débardage, la surveillance, le transport... 100 entreprises sont prestataires dans ce domaine avec 300 à 400 équidés dans la région.

- **Si la viande est le principal débouché du cheval de trait, son marché est en situation difficile avec la baisse de la consommation.** La plupart de la production (80%) est exportée sur pieds vers l'Italie pour l'engraissement. 15 abattoirs de viande chevaline sont sur le territoire. La distribution se fait essentiellement en boucherie chevaline ou en circuits courts. De nouvelles réglementations sanitaires liées aux scandales sur la viande de cheval en 2013 limitent la commercialisation de cette production qui a déjà de nombreuses difficultés.

1.2 Enjeux du Plan Filière

Consolider une filière équine régionale dynamique en s'appuyant sur ses points forts afin d'enrayer le déclin engagé.

Le plan s'adresse aux professionnels de l'élevage équin qui sont affiliés à la MSA en tant que chef d'exploitation et dont l'entreprise dispose d'un numéro SIRET

Nous avons identifié 3 enjeux principaux :

- Favoriser les investissements de modernisation dans les exploitations afin de les rendre plus compétitives
- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande selon le débouché (Sport ; Viande ; Traction Animale) par :
 - o la valorisation des équidés par les éleveurs
 - o la commercialisation des équidés
 - o la communication et la promotion des produits

2 – LE PLAN FILIERE EQUINS

2.1 – Axes, objectifs et plan d'actions

• **Axe 1 : Plan d'investissement pour la compétitivité des exploitations agricoles**

⇒ Aide aux investissements dans les exploitations

Pour améliorer leur compétitivité, les élevages équins ont besoin de réduire leurs coûts de production. Pour cela, ils doivent accéder aux équipements :

- Pour valoriser leurs produits à moindre coût
- Pour optimiser leur temps de travail
- Pour améliorer leur autonomie alimentaire
- Pour commercialiser leurs produits

• **Axe 2 : améliorer l'adéquation entre offre et demande**

2.1 - Soutenir la valorisation par une aide directe aux éleveurs professionnels

Objectifs :

- Mieux répondre aux attentes des clients
- Aider les éleveurs pour le débouillage et la primo-valorisation de leurs produits

Nature de l'action :

Aide directe aux professionnels pendant 4 mois selon les forfaits suivants :

- Sport-Loisir : 350 € par mois, soit 1 400 € par cheval pour 4 mois de valorisation
- Travail : 250 € par mois, soit 1 000 € par cheval pour 4 mois de valorisation
- Courses : 375 € par mois (aide étant plafonnée à 1 500 € par cheval), soit 1 500 € par cheval pour 4 mois de valorisation

175 chevaux seront soutenus dans leur valorisation.

Critères de sélection : la priorité sera donnée aux Jeunes Agriculteurs ou en création d'activité d'élevage

Bénéficiaires : Eleveurs d'équidés dont le siège de l'exploitation est en Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	240 000 €	240 000 €	240 000 €	720 000 €

Indicateurs : nombre de chevaux soutenus, nombre d'éleveurs soutenus, répartition selon les débouchés, nombre de chevaux vendus, tarifs des chevaux vendus, nombre de chevaux sur les concours jeunes chevaux et à l'entraînement

2.2 – Organiser un circuit innovant de ventes

Objectifs :

- Rapprocher l'offre et la demande pour la commercialisation des jeunes chevaux
- Favoriser les lieux de rencontre pour la commercialisation
- Répondre à la demande de chevaux pour les amateurs

Nature de l'action :

Aide aux organisateurs de concours pour l'organisation d'une épreuve permettant de présenter les chevaux à vendre au sein du concours

3 ventes seront organisées par an. Un cahier des charges sera défini.

Bénéficiaires : Organisateurs de concours officiels (SHF, SFET, FFE), éleveurs d'équidés d'Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	20 250 €	20 250 €	20 250 €	60 750 €

Indicateurs : nombre de ventes organisées, nombre de chevaux inscrits, nombre de chevaux vendus, prix de vente moyen, nombre d'éleveurs participants

• Axe 3 : Développer la promotion/communication de la production

3.1 - Présence sur les salons et outils de communication

Objectifs :

- Faire connaître les actions du Conseil de la Filière Cheval auprès des professionnels, des élus et du grand public
- Renforcer les liens entre les différents secteurs de la filière (mise en relation des utilisateurs sport et loisir et des hippodromes...)
- Faire connaître la filière équine régionale, ses spécificités et ses atouts sur les salons nationaux et internationaux

Nature de l'action :

- **actions de communication et de promotion** sur les salons destinés à faire la promotion de l'élevage
- **création d'outils de communication**

Bénéficiaires : Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €

Indicateurs : nombre d'événements où le Conseil de la Filière Cheval est présent, nombre de personnes employées, nombre de visites sur le site internet www.cheval-auvergne-rhone-alpes, nombre de « J'aime » sur la page Facebook, nombre de personnes renseignées sur les événements

3.2 – Promotion de la génétique pour la production

Objectifs :

- Présenter un large cheptel d'étalons de sport-loisir simultanément sur un même lieu, au Parc du Cheval de Chazey-sur-Ain
- Présenter un large cheptel d'étalons de galop simultanément sur un même lieu, au stade équestre du Sichon
- Promouvoir la génétique stationnée dans la région
- Permettre aux éleveurs de la région d'accéder à une génétique de qualité

Nature de l'action :

- **Organisation d'événements** pour la présentation d'étalons

Bénéficiaires : ASECRA représentant l'ensemble des syndicats d'éleveurs

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	6 250 €	12 500 €	6 250 €	25 000 €

Indicateurs : estimation du nombre d'éleveurs présents, nombre d'étalons présentés, nombre d'exposants présents, nombre de naissances dans la région

3.3 – Développement de la marque « La Région du Goût » auprès des opérateurs de la filière viande chevaline

Objectifs :

- Promouvoir la viande chevaline produite dans la région
- Structurer la filière viande chevaline régionale

Nature de l'action :

- **Réunions et mise en place de synergies** entre les opérateurs de la filière viande
- **Rédaction d'un cahier des charges** pour la viande chevaline régionale

Bénéficiaires : Filière viande chevaline

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €

Indicateurs : nombre de TEC vendues sous la marque « La Région du Goût », nombre d'éleveurs qui commercialisent leur viande via la marque, nombre de points de vente de viande chevaline sous la marque « La Région du Goût »

• Axe 4 - Analyser l'évolution de la filière équine régionale

4.1 – Réalisation d'un pôle d'analyse régional Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs :

- Mettre à la disposition des organismes décideurs de la filière des indicateurs chiffrés représentatifs des entreprises, de leurs chiffres d'affaires, des emplois directs ou induits et des effectifs de chevaux
- Suivre l'évolution de ces indicateurs pour anticiper et accompagner la filière à travers une stratégie collective

Nature de l'action :

- **Outil d'analyse partagée** : réalisation d'un pôle d'analyse régional sur la filière équine Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les organismes institutionnels et communication des résultats sur les données économiques

Bénéficiaires : Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	2 500 €	7 500 €	2 000 €	12 000 €

Indicateurs : production d'indicateurs (chiffres clés), nombre d'actions mises en place

4.2 - Elaboration de références technico-économiques par le suivi de fermes pilotes performantes

Objectifs :

- Contribuer à la pérennité et à la compétitivité des entreprises de la filière équine en leur donnant les moyens de renforcer et de développer leurs compétences en matière de gestion et de stratégie commerciale.

Nature de l'action :

- **Outil d'analyse partagée** : réalisation de références technico-économiques sur des exploitations performantes de la région
- **Diffusion et communication** : diffusion des données auprès des professionnels, des jeunes en formations et des futurs installés par des journées techniques, newsletters...

Bénéficiaires : Filière équine d'Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	20 100 €	20 100 €	20 100 €	60 300 €

Indicateurs : nombre de fermes suivies, nombre de journées de suivi, nombre de journées techniques réalisées, nombre de newsletters envoyées, nombre d'installations dans la filière équine en Auvergne-Rhône-Alpes

2.2 – Animation et gestion du Plan Filière

L'animation et la gestion du Plan Filière Equins sont confiées au Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes qui aura pour mission d'assurer :

Au titre de l'animation du contrat :

- la communication auprès des acteurs de la filière et de leurs partenaires sur les aides régionales à la filière,
- la mobilisation des partenaires et réalisateurs des actions pour l'atteinte des objectifs du Plan Filière,
- le suivi des indicateurs et des résultats du plan, ainsi que les évaluations annuelles et finales.

Au titre de l'appui au comité pilotage du programme Plan Filière :

- recueillir en année n-1 l'existence de projets auprès des acteurs de la filière pour préparer la programmation des dossiers en année n,
- préparer les données et éléments nécessaires au suivi du Plan Filière pour en faire part au Comité de Filière,
- proposer l'organisation de réunions du Comité de Filière, à chaque fois que nécessaire pour le bon déroulement du présent plan,
- en cas de consommation excédentaire de l'enveloppe, préparer une priorisation des projets et la soumettre au Comité de Filière Equins et aux financeurs,
- être force de proposition pour faire évoluer le Plan Filière ou les différents dispositifs qui le constituent.

Le Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes est en outre chargé de la gestion du Plan Filière, et s'engage à :

- transmettre à la Région les demandes de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces permettant de justifier la réalisation technique et financière des actions,
- contrôler le bon acquittement de la dépense par chacun des bénéficiaires finaux dans le cadre de conventions de reversement, et selon les mêmes modalités qui lui sont imposées en matière de respect des règles relatives à la prise en compte des coûts internes, avant de procéder au versement à leur profit de la part de la subvention régionale qui leur revient.

Bénéficiaire : Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €

Taux d'aide : 100%

Plafond de 450€/jour dans le cadre d'une mise à disposition de personnel

Par ailleurs la Chambre Régionale d'Agriculture au travers du Comité de Filière Equins du COREL confie les missions suivantes :

- Définir les principaux enjeux et les objectifs par filière ou par thématique transversale avec l'ensemble des acteurs
- Proposer au COR plénier d'autres actions en cohérence avec les plans de filière, les quantifier et les planifier
- Etre en veille et faire le lien avec les acteurs de la recherche et du développement sur son périmètre d'action
- Faire le lien avec la Commission Installation et Transmission

2.3 – Indicateurs de suivi

Les indicateurs de résultats sont précisés dans le paragraphe 2.1 pour chaque volet du plan d'actions.

Tableau récapitulatif des indicateurs d'évaluation du programme par objectif :

Objectifs	Indicateur	Valeur cible	Durée
Augmenter la valorisation professionnelle	Marge de l'éleveur sur les prix de vente des chevaux, nombre de chevaux vendus	1 500 € supplémentaires de	3 ans

		marge sur le prix de vente	
Développer la commercialisation	Nombre de chevaux inscrits/vendus	1/3 des chevaux vendus par vente Au moins 3 ventes par an	3 ans Pérennité du circuit
Développer la promotion/communication de la production	Nombre d'événements où le Conseil de la Filière Cheval est présent, nombre de personnes employées, nombre de partenariats avec les institutions de la filière équine	4 événements en AuRA 2 personnes Partenariats avec la SAFER, la MSA, la Chambre, le CRE, l'ASECRA, l'Ifce	Pérennité des partenariats, pérennité de la présence sur les événements

3. Règles spécifiques pour la gestion des programmes de filière

1. Taux de subvention des actions. Ce taux est défini pour chaque action et doit être justifié par un effet levier, prenant en compte la capacité d'autofinancement du porteur du projet et les cofinancements mobilisés.
2. Calculs des coûts de journée :
 - a. Calcul d'un forfait pour les actions de conseil : ce forfait est validé sur la base du descriptif des actions conduites, du temps nécessaire pour les réaliser, et du coût moyen du personnel réalisant l'action. Le calcul des dépenses de personnel est conforme au règlement budgétaire et financier de la Région
 - b. Prestations de mises à disposition de personnel : un plafond de cout journée sera appliqué le cas échéant
3. Format de présentation des actions : des fiches actions détaillées sont établies pour chaque action (réalisations antérieures, objectifs, description, bénéficiaires, partenaires, dépenses, plan de financement, indicateurs, cadre réglementaire) avant validation du contrat et pour chaque demande de subvention
4. Ligne de partage avec les autres programmes régionaux :
 - a. Marque région du goût
 - a. Les animations et les contrôles en magasins ne sont pas éligibles dans les plans de filière
 - b. Les actions de développement de la marque auprès des entreprises, pour le déploiement en restauration hors foyer par exemple, sont éligibles dans le plan de filière
 - b. Filière qualité
 - a. Les actions ouvertes aux produits sous signes officiel de qualité seront précisées dans les fiches actions du plan de filière
 - b. Un volet spécifique aux produits de qualité (quand ils existent) est intégré au programme de filière (promotion et/ou développement)
 - c. Installation, transmission, promotion des métiers : ces actions seront traitées par la chambre régionale dans ses actions transversales au service des filières

4 – Les engagements des signataires

La chambre régionale d'agriculture et le Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes chargée d'animer et de gérer le programme de la filière Equins s'engagent à la bonne mise œuvre des actions conformément au plan de filière, à la réalisation d'un bilan final des actions conduites durant les trois années du présent contrat, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés.

LA GOUVERNANCE DU PLAN FILIERE EQUINS

Le pilotage du Plan Filière Equins est confié au Comité de Filière Equins, constitué à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. Tous les acteurs et partenaires de la filière y sont représentés (composition détaillée ci-joint).

Le rôle du Comité de Filière Equins en tant que comité de pilotage du présent Plan Filière est le suivant :

- suivre l'avancement général du Plan Filière au cours de l'année,
- mobiliser les cofinancements des partenaires conformément à leurs engagements
- donner un avis sur les projets présentés,
- proposer les adaptations rendues nécessaires en cours de programme, en fonction des difficultés rencontrées ou des résultats obtenus.

Pour remplir ce rôle, le Comité de Filière Equins s'appuiera sur le Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes qui assure l'animation et la gestion du Plan Filière Equins dans le cadre du financement de l'animation du plan de filière (voir détail action animation).

➤ Suivi du programme

Une réunion annuelle de programmation et de suivi du Plan Filière se tiendra, à l'initiative du Président du Comité de Filière équins, et à laquelle les financeurs des actions seront obligatoirement associés. Elle a pour objectif de faire le bilan des actions engagées et également d'étudier la programmation des actions de l'année suivante.

Préalablement à cette réunion, il sera préparé par la structure gestionnaire du contrat, au titre de l'animation du plan de filière, un bilan écrit des actions du programme de l'année précédente qui sera transmis à la Région. Ce bilan portera sur le plan technique (descriptif de la réalisation des actions, attendus, analyse au regard des objectifs généraux ou par action poursuivis, analyse des écarts éventuels, perspectives, etc), ainsi que sur le plan financier (coûts effectifs des réalisations, crédits affectés aux actions, autofinancement,...). Chaque action sera évaluée en fonction de son état d'avancement et un suivi des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs sera effectué. En cas d'écart ou de non atteinte des objectifs poursuivis, des mesures correctives devront être développées si cela s'avère pertinent.

5 – LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

Sur la période 2018-2020, la Région consacrera 1 109 050 € au Plan Filière Equins, soit 389 050 € par an en moyenne, dont 75 000 € en fonctionnement et 240 000 € en investissement, sous réserve du vote des budgets des exercices correspondants.

Les montants de subvention inscrits selon la répartition prévisionnelle par axe du budget en annexe 1 du présent document sont fongibles.

Les règles de prise en compte des dépenses sont celles du règlement des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vigueur au moment de l'instruction des dossiers. Elles peuvent être complétées, pour certaines actions de règles spécifiques provenant notamment des contraintes des aides d'Etat ou de règles européennes qui seront communiquées lors de l'instruction ou de l'attribution de l'aide.

Cet engagement ne prend effet que si les demandes de subvention relatives à la mise en œuvre du plan d'action sont transmises dans les délais, sont complètes, et respectent la réglementation des aides d'Etat.

6 – DATE D'EFFET ET DUREE

Le Plan Filière Equins est conclu pour une durée de 3 ans.

Il prendra effet à la date de décision exécutoire de la Commission permanente du 18 janvier 2018 approuvant son contenu, et s'achèvera le 31 décembre 2020.

7 – AVENANT

En cas de modification ou de création d'une nouvelle action, cette dernière pourra être opérationnelle, sans approbation préalable par la commission permanente, dès lors que celle-ci :

- concourt directement à la réalisation d'un objectif du plan d'action et répond à la stratégie mise en place par la filière
- qu'elle a obtenu un avis positif du comité de pilotage,
- est éligible à un financement régional et conforme à la réglementation des aides d'Etat.

Le présent plan pourra toutefois être modifié en fonction des nouvelles orientations régionales qui pourraient être délibérées après sa mise en œuvre ou d'une nouvelle demande de la filière. Dans ces deux cas de figure, le présent contrat fera l'objet d'un avenant.

8– CONDITIONS GENERALES

Le retrait d'un des partenaires du programme entraînera la suppression du financement des actions relatives à ses engagements. Les engagements de la Région sont subordonnés à l'inscription de crédits correspondants et à l'ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre des budgets correspondant aux exercices concernés.

➤ Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région par notification écrite, en cas de force majeure, d'intérêt général ou pour tout autre motif approuvé par les élus régionaux.

➤ Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'entendent pour régler à l'amiable leurs différends. En cas de désaccord, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon le

Le Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent Wauquiez

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Auvergne-Rhône-Alpes
Gilbert Guignand

Le Président du Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes
Bernard Chanet

Annexe financière au Plan Filière Equins 2018-2020

				Fonctionnement crédits régionaux				Investissements crédits régionaux			
				2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total
Axe 1	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations	1.1	Aide aux investissements dans les exploitations/centres équestres ??					Montant à déterminer			
		1.2	Validation ultérieure								
Axe 2	Améliorer l'adéquation entre offre et demande	2.1	Soutenir la valorisation par une aide directe aux éleveurs professionnels					240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	720 000,00 €
		2.2	Organiser un circuit innovant de ventes	20 250,00 €	20 250,00 €	20 250,00 €	60 750,00 €				
Axe 3	Développer la promotion et la communication de la production	3.1	Présence sur les salons et outils de communication	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	144 000,00 €				
		3.2	Promotion de la génétique pour la production	6 250,00 €	12 500,00 €	6 250,00 €	29 500,00 €				
		3.3	Développement de la marque « La Région du Goût » auprès des opérateurs de la filière viande chevaline	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €				
Axe 4	Analyser l'évolution de la filière équine régionale	4.1	Réalisation d'un pôle d'analyse régional Auvergne-Rhône-Alpes	2 500,00 €	7 500,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €				
		4.2	Elaboration de références technico-économiques par le suivi de fermes pilotes performantes	20 100,00 €	20 100,00 €	20 100,00 €	60 300,00 €				

								Annexe X	
5	Animation et gestion du plan filière	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €				
TOTAL :		124 600,00 €	135 850,00 €	124 100,00 €	384 550,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	720 000,00 €

**Total Plan
Filière Equins :**

1 104 550,00 €